



6 AVENUE NAPOLEON III
20110 PROPRIANO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20260805-05-08-26-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2026

ARRETE No 2026-040

Acte de nomination des mandataires (hors mandataire suppléant)

Le Maire de la commune de PROPRIANO,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'Arrêté n°2019-007 en date du 17 mai 2019 portant modification de l'acte constitutif de la régie de recettes pour l'encaissement des ventes de carburant et des taxes d'atterrissage à l'aérodrome de Tavarua ;

Vu l'arrêté n°2019-019 du 25 juin 2019 portant nomination du régisseur titulaire et du mandataire suppléant de la régie de recettes de l'aérodrome de Tavarua ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 5 août 2026 ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 28 juillet 2026 ;

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 28 juillet 2026 ;

ARRETE

-Article 1 : Monsieur Jean-François MAZZANTI est nommé mandataire (hors mandataire suppléant) de la régie de recettes pour l'encaissement des ventes de carburant et des taxes d'atterrissage à l'aérodrome de Tavarua, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

-Article 2 : Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal ;
Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie ;

-Article 3 : Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies du secteur public local.



Fait à Propriano, le 5 août 2026

Le Maire

Paul Marie BARTOLI

Signatures des mandataires précédées de la formule manuscrite « VU POUR ACCEPTATION »
Le Mandataire

"Vu pour acceptation"

Jean-François MAZZANTI

Signatures du régisseur titulaire (intérimaire) et le mandataire suppléant, précédées de la formule manuscrite « VU POUR ACCEPTATION »

Le Régisseur Titulaire

"Vu pour acceptation"

Michèle OLIVESI

Le mandataire suppléant

"Vu pour acceptation"

Olinthe FAGGIANI